



# Société Neuchâteloise de Tir Sportif

## Dispositions d'exécution 3.05

### Concours fédéral de sociétés à la carabine 10 m. de la FST selon le règlement n° 5.12.1f

#### 1. Organisation

Le concours de sociétés pour la SNTS sera organisé par la société désignée lors de l'assemblée des Présidents de la division carabine pour l'ensemble de notre sous-fédération durant la **première quinzaine de décembre** suivant l'horaire défini lors de l'établissement du calendrier.

Pour tout le canton : *Boudry, Cortaillod, Couvet, Le Locle, Montmollin, Peseux et Val-de-Ruz.*

#### 2. Participation

Uniquement les membres licenciés.

#### 3. Programme de tir et finances

Champs des points : cible officiel FST A 10.

**Cible « exercice »** : Nombre illimité de coups.

**Cible « sociétés »** : 2 passes de 10 coups, coup par coup au prix de **Frs 18.00** pour l'élite et **Frs 16.00** pour les juniors. (1 coup par visuel)

**Distinction** : Carte couronne unique à **Frs 6.00** et une carte de tireur sportif.  
160 pts pour l'élite.  
156 pts pour les seniors et juniors.  
152 pts pour jeunesse.

#### 4. Classement selon règlement 5.12.1 f.

#### 5. Décomptes

La société organisatrice doit faire parvenir **les feuilles de résultats individuels** au responsable de ce concours désigné par la division carabine de la SNTS dans les 15 jours après le tir. Elle versera la somme de **Frs 3.00** par tireur et **Frs 6.00** par carte couronne délivrée et **les frais d'envoi** au CCP de la SNTS.



## Société Neuchâteloise de Tir Sportif

### Dispositions d'exécution 3.05

#### **6. Prescriptions finales**

La société organisatrice met à disposition des tireurs, installations et cibles. Si besoin, il sera organisé un système de rangeurs avec les sociétés participantes.

Les classements et le rapport final seront effectués par le responsable de la SNTS, lequel utilise le système informatique de la FST.

Ces dispositions d'exécution remplacent tous les documents antérieurs.

Savagnier, le 1<sup>er</sup> novembre 2005

R. Paillard